

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

Ordre du jour :

Les élus du Conseil Municipal d'Enfants 2023-2024 se présentent au Conseil Municipal

Objets soumis à débat ou délibération

- Travaux à la salle des fêtes – Avenant 3 Lot 11 ; Avenant 1 Lot 10 ; Devis travaux arrière-cuisine (carrelage, placo, électricité)...
- Devis Création Compteur École/Mairie
- Décision modificative N°1 Budget Lotissement de La Chênaie
- Décision modificative N°1 Budget Commune
- Avenant Convention restauration scolaire
- Participation financière à la classe de mer 2024
- Droit de préemption – Parcelle B370

Informations et questions diverses

- Courrier d'un administré
- Rapport annuel des déchets 2022 – Laval Agglo
- Compte rendu du Conseil d'école
- Divers

Convocations adressées le 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt quatre novembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – RAIMBAULT – BLAIN – LOLLIER – BEAUSSIER – DALIGAUT – VERON – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – SALINGRE

Absents excusés : Mmes BESNIER – PRINCE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

En préalable de la séance et correspondant au souhait du Conseil Municipal des Enfants, ce dernier est venu se présenter au Conseil Municipal des adultes et des échanges sur la motivation et les projets qui tiennent à cœur les enfants ont pu être évoqués avec les adultes pendant 30 minutes soit de 20h à 20h30.

A partir de 20h30, la séance normale du Conseil Municipal a repris.

Le Procès Verbal de la séance du 20 octobre 2023 n'ayant soulevé aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme LEROUX Madeleine est nommée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Travaux à la salle des fêtes

Avenants au marché

Deux avenants concernant les lots 10 et 11 sont expliqués et proposés à l'approbation du Conseil Municipal.

Avenant 1 Lot 10 Électricité

Ce lot attribué à l'entreprise Dessaigne SCF fait apparaître un coût supplémentaire de 10 075,58 € TTC pour des travaux nécessaires au remplacement de l'armoire électrique existante, aux équipements électriques dans la pièce de rangement et du bar et de sa réserve, à l'alimentation électrique de la chaufferie, à la commande de l'éclairage extérieur de la salle au niveau du bar.

Après délibération, cet avenant est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Avenant 3 Lot 11 Chauffage – Ventilation – Plomberie

Cet avenant concernant le Lot 11 fait apparaître un coût supplémentaire de 2 975,17 € TTC et concerne pour l'essentiel le remplacement du ballon tampon par un ballon neuf.

Cet avenant, après délibération, est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Devis concernant la cuisine et ses annexes

Un devis de l'entreprise Dessaigne concernant l'alimentation électrique de la cuisine, des salles adjacentes, de l'éclairage extérieur du parking fait apparaître une somme de 12 910,48 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces travaux qui doivent être conformes aux nouvelles normes de sécurité électrique.

Deux devis de l'entreprise Brel sont examinés par le Conseil Municipal et concernent l'isolation des zones de rangement de l'arrière cuisine et du hall d'entrée et la pose de plinthes et de carrelage.

Un premier devis concernant l'isolation s'élève à la somme de 6 792,73 € TTC. Le Conseil Municipal rejette le devis tel qu'il apparaît car il intègre une moins value qui concerne les travaux de la salle des fêtes et il chiffre à 530 € HT des opérations d'évacuation de déblais qui ont été réalisés par des bénévoles de la commune et pas par l'entreprise Brel. En conséquence, ce devis devra être refait par l'entreprise et à cette condition le Conseil Municipal le valide.

Un deuxième devis concernant le carrelage et les plinthes fait apparaître une somme de 2 915,16 € TTC et est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Devis d'entretien de l'ensemble des installations de chauffage desservies par la chaufferie bois centrale

La remise en fonctionnement de la chaudière de la salle des fêtes supposant la vérification et la purge de tout le réseau de chauffage au sol et autre implique que ce réseau soit désemboué et désinfecté. Il y a lieu également de positionner un filtre adoucissant au démarrage du circuit et de mettre en place un pot à boues magnétique. La dépense validée par le Conseil Municipal fait apparaître une somme totale de 6 122,06 € TTC.

Devis Création compteur École / Mairie

La commune ayant demandé que la salle des fêtes ait son propre compteur ; il y a lieu de prévoir un 2^e point de liaison pour les autres bâtiments communaux – École, Mairie, Bibliothèque, Chaufferie.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la mise en place d'un fourreau ce qui suppose l'ouverture d'une tranchée. Ces travaux ne peuvent être posés que par une entreprise agréée et c'est la société Elitel réseaux qui réalisera ces travaux pour la somme de 4 140 € TTC.

Le devis est validé par l'ensemble du conseil municipal.

Décision modificative budgétaire n°1 – Budget Lotissement de La Chênaie

Pour tenir compte de la parcelle inscrite au budget primitif mais qui n'a pas été vendue par la commune, il y a lieu de procéder à la délibération suivante :

Section investissement

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 16 Emprunts et dettes</i>		
1641 Emprunt en euro	- 12 488,00	
<i>Chapitre 040 Transferts entre sections</i>		
3355 En cours - Travaux	+ 12 488,00	
TOTAL	<u>0</u>	<u>0</u>

Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 70 Produits des services, ventes</i>		
7015 Vente terrains aménagés		- 18 900,00
<i>Chapitre 042 Transferts entre sections</i>		
7133 Variation des encours		+ 12 488,00
<i>Chapitre 043 Opérations d'ordre dans section</i>		
796 Transfert de charges financières		+ 4,52
608 Frais accessoires de terrains	+ 4,52	
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>		
605 Achat de matériel, équipement	- 674,48	
Diminution du suréquilibre	- 5 737,52	
TOTAL	<u>- 6 407,48</u>	<u>- 6 407,48</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative budgétaire.

Décision modificative budgétaire n°1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire au budget 2023 la somme de 1 985 € correspondant à la provision pour un risque avéré d'impayés constatés à ce jour par le Trésor Public.

En conséquence et également pour assurer le paiement des différentes factures à venir d'ici la fin de l'année, il y a lieu de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>		
6042 Achat prestations	+ 5 000,00	
60631 Fournitures d'entretien	+ 1 000,00	
60632 Fournitures petit équipement	+ 1 000,00	
613 Locations mobilières	+ 1 715,00	
622 Rémunérations d'intermédiaires	+ 10 000,00	

<i>Chapitre 012 Charges du personnel</i>		
6413	Personnel non titulaire	+ 1 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	+ 2 000,00
<i>Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
681	Charges fonctionnement	+ 1 985,00
<i>Chapitre 013 Atténuation de charges</i>		
6419	Remboursement sur rémunération personnel	+ 11 000,00
<i>Chapitre 73 Impôts et taxes</i>		
73212	Dotation solidarité communautaire	+ 1 700,00
<i>Chapitre 74 Dotations et participations</i>		
7488	Autres attributions et participations	+ 11 000,00
TOTAL		23 700,00
		23 700,00

Section investissement

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 23 Immobilisation en cours</i>		
231	Immos corporelles en cours	+ 33 000,00
<i>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>		
2188	Autres immos corporelles	+ 21 000,00
<i>Chapitre 13 Subventions d'investissement</i>		
1323	Département	+ 10 755,00
1328	Autres	+ 43 245,00
TOTAL		+ 54 000,00
		+ 54 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative budgétaire.

Avenant Convention restauration scolaire

Lecture est donnée de l'avenant à la convention de restauration scolaire qui lie la commune à la résidence Paul Laizé Anne Boivent de Port-Brillet et qui concerne des modifications tarifaires, compte tenu de la prise en compte à compter du 6 novembre 2023 d'un coût différent pour les repas adultes.

Désormais, la résidence fixe le coût du repas unitaire à la somme de 4,20 € pour chaque repas enfant et à 5,70 € pour chaque repas adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant à la convention qui prend effet à compter du 6 novembre 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer le repas unitaire adulte à la somme de 5,70 € correspondant au prix d'achat par la commune à compter du 4 décembre 2023.

Participation financière à la classe de mer 2024

Ce séjour, qui se déroulera du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2024 au centre Ker Avel à Plougasnou dans le Finistère, touchera 18 élèves de CE1/CE2 et 15 élèves de GS/CP.

Le coût est estimé à la somme de 12 994 €. Selon le principe que les deux communes – La Gravelle et La Brûlatte – avait pris dans le cadre du RPI de subventionner à hauteur de 50 % et au prorata des élèves domiciliés dans les deux communes, les 2 municipalités prendront en charge 6 497 € et la dépense à prévoir au budget 2024 s'élève à 3 150,06 € pour la Commune de La Brûlatte.

Le Conseil Municipal valide cette participation financière.

Droit de préemption Parcelle B370

Le bien cadastré B370 situé dans le bourg de La Brûlatte pouvant être préempté puisque situé dans le zonage Ua, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Courrier d'un administré

Un administré, domicilié à la Charpenterie, ayant souhaité que des travaux de voirie (trottoir et changement de piège à eau) soient réalisés car en cas de forte pluie l'eau pénètre dans son sous-sol, le Maire précise que dans le 1^{er} trimestre 2024, la commission voirie se rendra sur les lieux pour envisager plus précisément les travaux à effectuer.

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Ce rapport a été transmis à chaque conseiller municipal qui a pu en prendre note. L'agglomération de Laval gérant ce service, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Compte rendu du Conseil d'école

Dans le cadre du RPI, le conseil d'école s'est tenu à La Gravelle le 9 novembre 2023 et a fait le point sur la rentrée 2023.

Au total 86 élèves étaient scolarisés sur les deux écoles – 45 pour La Brûlatte et 41 pour La Gravelle. Cinq enfants scolarisés en très petite section entreront à l'école de La Brûlatte en janvier ce qui portera l'effectif à 50 enfants.

Le règlement intérieur a été validé par le conseil d'école et les projets scolaires des deux écoles ont été présentés au Conseil.

Les prochaines dates de réunion sont fixées au lundi 19 février 2024 à La Brûlatte et au 24 juin 2024 à La Gravelle.

Divers

Filet de volley au city stade

Le Conseil Municipal d'Enfants a souhaité voir installé un filet de volley au city stade ; mais reste une problématique : l'activité volley condamnerait l'activité football. Ce filet, que la commune

possède, ne pourrait être installé que de façon provisoire – 1 mercredi dans le mois par exemple – et il suppose qu’il y ait ce jour là des enfants à pratiquer ce sport.
Au prochain conseil municipal d’enfants, ce problème sera étudié avec les enfants et les adultes qui les accompagnent.

Distribution du bulletin municipal

Ce dernier étant en voie de finalisation, il sera envoyé par mail aux conseillers municipaux de la commission communication avant d’être tiré et distribué.

Distribution du repas du 3 décembre 2023 aux personnes âgées

Mmes Angélique Chacun, Madeleine Leroux, Nicole Poirier, Valérie Salingre ainsi que MM. Léon Renier et Jean Louis Deulofeu seront présents à la salle du conseil municipal à partir de 11h.

Cross départemental des sapeurs pompiers

Un cross départemental ayant lieu le 20 janvier 2024 sur la commune de Port-Brillet et le centre de secours de Port-Brillet devant l’organiser, ce dernier sollicite les différentes communes pour une aide quelconque – matérielle, financière, bénévoles.

Le Maire précise qu’il fera part à la Sainte Barbe du 2 décembre 2023 de l’aide que la commune souhaite apporter à cette compétition (achat de paniers garnis).

Prochaines dates

19 janvier 2024 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	Secrétaire
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON			